



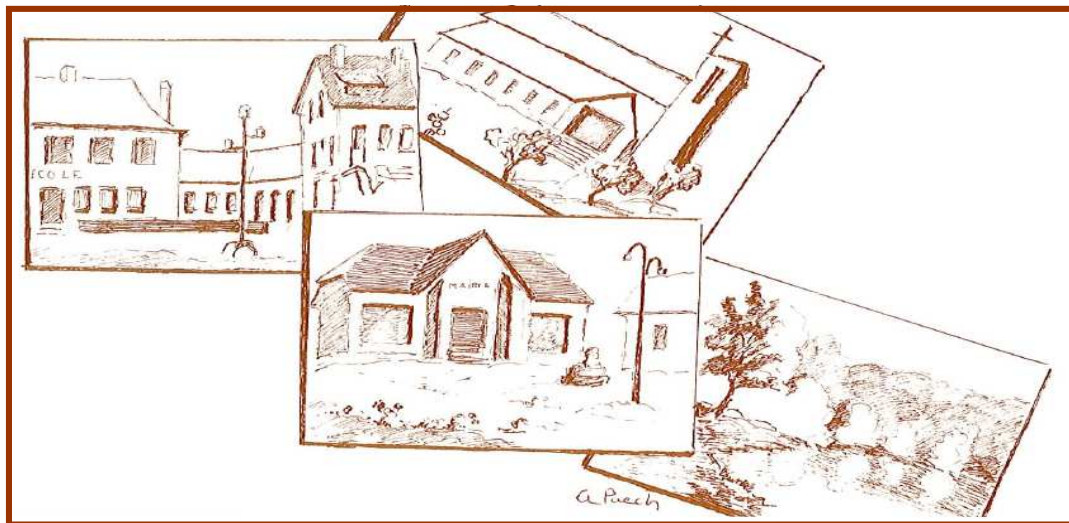
LA FEUILLE EN VEZIE

**DECEMBRE
2015**

BULLETIN MUNICIPAL



Dimanche 3 janvier 2016



*Carte de visite réalisée
par Mr André PUECH pour la Mairie*

A l'occasion du nouvel an,
le Conseil Municipal aura plaisir
à vous accueillir
pour un apéritif de l'amitié le :

dimanche 3 janvier 2016
à partir de 17 heures
à la Mairie.

SOMMAIRE

⇒ Sommaire	P. 1
⇒ Mot du maire	P. 2 à 3
⇒ Vie municipale	P. 4 à 5
⇒ Devenir du Bureau de Poste	P. 6 à 8
⇒ Inauguration des commerces et des logements	P. 9
⇒ Etude patrimoniale du réseau AEP	P. 10
⇒ Développement du numérique éducatif à l'école	P. 11
⇒ Vie pratique	P. 12 à 14
⇒ Tarifs municipaux 2016	P. 15
⇒ Vie associative	P. 16
⇒ Agenda des manifestations 2016	P. 17
⇒ Bilans (cantine - garderie - électricité)	P. 18 à 19
⇒ Article du SMOCE « Le recyclage, c'est facile! »	P. 20
⇒ Compte rendu des réunions du Conseil Municipal	P. 21 à 27
⇒ Côté sourire	P. 28
⇒ Le téléthon à Lafeuillade-en-Vézie	P. 29



Le mot du maire

Le moment est venu d'éditer le bulletin municipal annuel.

L'année 2015 a vu la transformation du centre bourg, la construction de l'ensemble commerces et logements a été une belle réussite avec le parking attenant qui permet le stationnement d'une vingtaine de voitures.

Le parc d'activité du Pays de Montsalvy - projet communautaire - enfin terminé.

Route de Peyrou avec la construction des pavillons terrain Joly et terrain Lemoine.

Nous avons fait cette année un investissement important sur les voies communales.

L'enfouissement des réseaux à Lacapelle-en-Vézère et route de Peyrou en coordination avec ERDF.

La création d'un site internet (www.lafeuillade-en-vezere.fr) qui permet de connaître la vie de la commune tout au long de l'année.

Voici quelques projets pour 2016:

- ⇒ L'étude pour la mise en conformité des lagunes
- ⇒ sûrement encore un effort sur les voies communales
- ⇒ Achat de terrain en vue de l'aménagement d'un lotissement
- ⇒ Équipement de notre école en informatique

Tout ceci en fonction de notre budget, car les dotations et les subventions de l'État vont être de plus en plus réduites.

Ayons quand même des projets pour rendre notre commune attirante où il fait bon vivre .

Profitons de notre position géographique.

Nous vivons un grand chamboulement:

- ⇒ Fusion des régions
- ⇒ Fusion des 2 cantons
- ⇒ Fusion prochaine des 4 communautés de communes : Cère et Rance en Châtaigneraie, Entre deux Lacs, Pays de Maurs et Pays de Montsalvy ce qui fera une communauté de communes de 52 communes et de plus de 20 000 habitants. Un certain nombre de compétences obligatoires vont être assumées par la nouvelle communauté de communes dont l'eau et l'assainissement.

Tout ceci est un peu rapide et un peu perturbant ...

Notre bonne vieille terre traverse une période bien difficile, les évènements de Paris nous rappellent - s'il en était besoin - que la paix est bien fragile, que rien n'est acquis et que nous devons rester vigilants même si dans nos campagnes nous sommes moins exposés.

Ayons une pensée pour les 130 personnes assassinées et les 350 blessés.

Au vu de ces évènements, certaines choses paraissent tellement dérisoires !!

Encore une année qui se termine...

Avec un peu d'avance, je voudrais par ces quelques lignes vous adresser ainsi qu'à ceux qui vous sont chers mes meilleurs vœux pour l'année 2016, vœux de bonheur, de réussite et surtout de bonne santé.

J'en profite également pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants sur notre commune.

Le Conseil Municipal serait heureux de vous rencontrer lors de la cérémonie des vœux du 3 janvier à la Mairie.

Les conseillers municipaux et moi même
restons à l'écoute de tous les vézifeuillandins
et vous souhaitons encore une fois

Bonne et heureuse année
Bonne santé

REGROUPEMENT DES COMMERCES

Les travaux des 2 commerces (Boulangerie et salon de coiffure) et des 4 logements sociaux ont été achevés en Juillet 2015 comme prévu.

Cette réalisation a été inaugurée le lundi 12 octobre 2015 (voir page 9).

Plan de financement :

⇒	Coût du projet	493 842 € HT
⇒	Subventions :	222 461 €
	Ces subventions se décomposent comme suit :	
	PER	122 651 €
	<i>(dossier porté par la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy)</i>	
	DETR	37 875 €
	Conseil Départemental	36 685 €
	Communauté de Communes	25 250 €
⇒	Commune	60 000 €
	<i>(participation à l'aménagement de l'espace public)</i>	
⇒	Emprunt	198 000 €
	<i>(remboursé par les commerçants)</i>	

PARKINGS COMMERCES

Afin d'accueillir les usagers pour les nouveaux commerces et ceux existants, la commune a créé un nouveau parking d'une vingtaine de places.

Coût de ce projet : **49 000 € TTC**

GYROBROYEUR

Acquisition d'un nouveau gyrobroyeur pour le nettoyage des lagunes et des espaces verts de la commune pour un montant de **5 880,00 € TTC**. Reprise de l'ancien matériel pour un montant de 500 € HT

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Enfouissement des réseaux Route de Peyrou et à Lacapelle-en-Vézie et alimentation basse tension et éclairage public des commerces pour un montant de **13 950 € HT**.

TRAVAUX DE VOIRIE

Plusieurs voiries communales ont fait l'objet de travaux en 2015 :

- ⇒ Travaux de préparation Routes de Peyrou et du Toyre
- ⇒ La Rongière jusqu'au RD 922
- ⇒ Le lotissement Les Planquettes
- ⇒ Lacapelle (depuis le RD 601 jusqu'aux travaux de 2014)
- ⇒ Le Moulin de Lacapelle
- ⇒ Lacaze (juqu'à la limite de Prunet)
- ⇒ Teissonnières

Coût de ces travaux :	241 300,00 € TTC
Subventions obtenues (DETR):	34 242,00 €
Réserve parlementaire :	5 000,00 €

NB: Au cours de la réunion du Conseil Municipal du 21/05/2015, il avait été décidé des travaux sur la voirie du Peyrou (sortie bourg jusqu'au carrefour de La Rongière). Ceux-ci n'ont pu être réalisés pour des motifs d'achat de terrains à des propriétaires qui n'ont pu être fait en temps voulu.

ECOLE

Insonorisation des plafonds des classes (4 salles) pour un montant de **1 672,00 € TTC**.

Equipement d'un composteur pour l'équipe éducative et la cantine.

MATERIEL INFORMATIQUE

Achat d'un nouvel ordinateur pour le secrétariat de mairie, celui existant étant devenu obsolète et inadapté pour un montant de : **980 € TTC**

PERSONNEL COMMUNAL

Le contrat aidé de Mr Jacquemard Géraud a été renouvelé pour un an supplémentaire à compter du 1er novembre 2015.



DEVENIR DU BUREAU

Depuis 2012, la poste sollicite la commune pour transformer le bureau de poste en Agence Postale Communale (APC).

Il est évident qu'elle veut se désengager de ce service soi-disant trop coûteux et non rentable.

PROPOSITION DE LA POSTE

La poste souhaite signer une convention de partenariat avec la commune d'une durée de 9 ans renouvelable une fois.

Cette convention permettrait le versement d'une indemnité de 1 127 € mensuelle en contrepartie de laquelle la commune doit recruter un agent pour assurer les prestations proposées par une agence postale communale

A compter du 1er janvier 2016, nous allons subir une baisse de 8 heures par semaine soit une amplitude d'ouverture de 12 heures par semaine. Actuellement, la poste devrait assurer 20 heures d'ouverture par semaine.

Voir ci-après le courrier de la Poste du 7 octobre 2015 (page 8).

ARGUMENTS ET POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les élus de Lafeuillade-en-Vézie ont délibéré sur l'avenir du bureau de poste à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, en date du 13 avril 2015, avait rejeté la proposition de transformation du bureau de poste en agence postale communale aux motifs suivants :

- ♦ une agence postale communale ne peut pas suppléer au fonctionnement relevant du service public ni assurer la fonction de banque postale
- ♦ la confidentialité d'un agent d'état assermenté pour des prestations financières est obligatoire
- ♦ l'absence d'un bureau de poste à Lafeuillade-en-Vézie serait préjudiciable à la population locale
- ♦ le volume du courrier traité, la fréquentation et le nombre d'opérations bancaires sont loin d'être négligeables
- ♦ cette mutation va à l'encontre des perspectives de développement économique (une quarantaine de commerçants/artisans et la création de la nouvelle zone d'activités) et l'augmentation sensible de la population sur cette zone.

DE POSTE DE LA FEUILLADE-EN-VEZIE

Depuis cette prise de position, nous avons constaté de semaine en semaine des heures d'ouverture de plus en plus aléatoires et en baisse (sur les 5 derniers mois Juillet, Août, Septembre, Octobre et Novembre) soit 12 H 30 en moyenne par semaine alors que nous devrions être à 20 H !

L'indemnité compensatrice mensuelle proposée par La Poste en cas de transformation en Agence Postale Communale serait loin de compenser une création d'emploi ne serait-ce que quelques heures par semaine...

Nous perdrons également le loyer versé actuellement par La Poste (145,31 € par mois soit 1 743,72 € par an).

Les charges locatives afférentes au bâtiment - actuellement supportées par La Poste (eau, chauffage, assurance ...) - reviendraient à la commune.

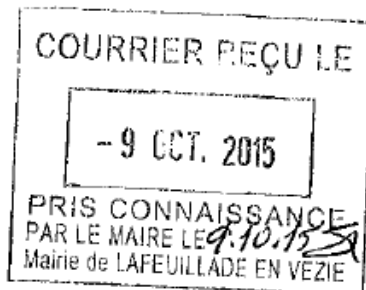
Le contrat de présence postale territoriale 2014-2016 passé entre l'Etat, la Poste, et l'Association des Maires de France, précise que ces partenariats doivent être mis en place **avec l'approbation préalable du maire et de son conseil municipal** sur la base d'un diagnostic partagé entre La Poste et la Commune concernée, préalable et formalisé.

Nous savons le mécontentement de tous face à ces horaires d'ouverture qui changent en permanence. La baisse de fréquentation de notre bureau est inévitable de ce fait.

Toute la population, les artisans, les commerçants et entreprises souhaiteraient conserver ce service public et des heures d'ouverture respectées et régulières.

Monsieur le Maire et son Conseil Municipal feront tout pour garder ce service dans notre commune. Nos territoires ont besoin de services publics renforcés et non atrophiés.

**Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal
- au cours de sa réunion du 10 décembre 2015 -
a réitéré sa position :
il s'oppose à la transformation de notre bureau de poste
en agence postale communale.**



Direction de l'Enseigne La Poste du Cantal

Aurillac, le 7 octobre 2015

Affaire suivie par :

Albert VINAS
Délégué aux Relations Territoriales
albert.vinas@laposte.fr

Monsieur Pierre SIQUIER
Maire de LAFEUILLE en VEZIE

Monsieur le Maire,

Tout d'abord, je vous remercie de nous avoir reçus, en mairie, avec vos adjoints, ce 7 octobre 2015.

Veillez trouver, par la présente, confirmation des termes de l'entretien.

L'activité du bureau de poste ne permet pas son maintien en l'état mais nous avons la volonté de maintenir nos services à la population. Pour ce faire nous vous proposons un partenariat dans le cadre d'une convention Agence Postale Communale. Sans cette transformation, nous serions amenés à réduire à nouveau les horaires, en fonction de la baisse d'activité constatée, probablement, à 2 fois 6h par semaine.

Si vous délibérez favorablement (avant fin 2015), pour une mise en place d'une Agence Postale Communale

- avant le 1^{er} décembre 2016, nous nous engageons à maintenir l'amplitude horaire jusqu'à la transformation.
- La Commune percevra une indemnité mensuelle, revalorisée chaque année selon l'indice des prix, plus 3 mois d'indemnité à la mise en place (1127 euros en 2015).
- De plus, si vous envisagez une mutualisation de l'Agence Postale Communale, vous pourrez bénéficier d'une participation au coût des travaux de 50%, jusqu'à 25 000 euros.
- Vous aurez, ainsi, la main sur les horaires d'ouverture.
- Une synergie pourra aussi être recherchée avec la future Agence Postale Communale de Prunet, tant sur les horaires d'ouverture que sur les personnels.

Nous restons bien sûr, à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, ainsi qu'au Conseil Municipal. Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pascal LEBRAUD
Responsable Relations Territoriales
Pour le Réseau Cantal

Inauguration des commerces et des logements

Lundi 12 octobre 2015 ont été inaugurés 4 logements locatifs sociaux et 2 commerces en présence du Secrétaire Général de la Préfecture (sous-préfet d'Aurillac), Mr Michel Prosic, du Député Alain Calmette, du Sénateur Bernard Delcros, du Président du Conseil Départemental et Président de la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy Vincent Descoeur, du Président de Logisens Antoine Moins et de nombreux élus du canton.

Mr Pierre Siquier a présenté la commune de Lafeuillade-en-Vézie et a salué l'ensemble des partenaires (Etat, Département et Communauté de Communes) qui ont participé au financement de cette réalisation.

Mr Moins a rappelé les objectifs de l'habitat du Cantal, opération de construction de 4 logements locatifs sociaux et de 2 commerces s'inscrivant dans la politique de l'aménagement du Bourg, projet qui répond aux nouvelles normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Parmi les deux commerçants installés, la coiffeuse Mme Christine Glayau et ses deux employés se réjouissent de leur nouvel outil de travail de par sa situation et de leur espace de travail. Prochainement une salle de massage devrait ouvrir.

Le boulanger Gilles Cantarel souhaitait ouvrir un second magasin le long d'un axe fréquenté, avec un parking bien aménagé pour recevoir sa clientèle, avec ses deux vendeuses qui se relaient pour une ouverture du commerce toute la semaine sauf le mercredi.

La création de cet ensemble commerces location appartements, parking, a pour but de dynamiser toujours davantage notre commune de 600 habitants et d'accueillir de nouvelles populations et conforter notre école.



Etude patrimoniale du réseau AEP

La commune est pourvue d'un réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP) de 25 kilomètres. Ces réseaux, pour la plupart anciens, n'ont jamais fait l'objet d'un repérage précis ; ce qui peut entraîner des difficultés d'exploitation.

A ce jour, la commune n'a qu'une vision très sommaire des tracés des conduites AEP.

L'objectif de cette opération est de réaliser la géolocalisation de l'ensemble des réseaux AEP, en collaboration étroite avec les agents communaux et les personnes ayant une bonne connaissance des réseaux, et en concomitance d'effectuer l'inventaire, le repérage et le diagnostic de l'ensemble des ouvrages et équipements.

La géolocalisation des réseaux AEP, sur la base du plan cadastral fourni par la commune, consiste à réaliser le relevé au GPS des différents ouvrages et des canalisations.

A la suite, un plan avec les positions des ouvrages sera fourni à la Mairie. L'ensemble des ouvrages et équipements seront repérés en X, Y et Z pour pouvoir être retrouvés aisément par les employés communaux munis d'un GPS de poche ou bien par mesurage par rapport à des points de repères fixes existants sur site.

Ces opérations comprennent donc :

- ◆ le relevé topographique des réseaux et différents ouvrages et leur géoréférencement
- ◆ la cotation du réseau et des ouvrages
- ◆ l'application sur le plan cadastral de la commune
- ◆ la constitution de la base de données sur le réseau et ses ouvrages comprenant notamment ou être la position du réseau et des ouvrages, leur diamètre, leur nature et profondeur si elle a pu être relevé, leur date de pose si elle est connue
- ◆ la mise en forme de ces données pour alimenter le Système d'Information Géographique (S.I.G.) départemental mis en ligne et consultable par la commune
- ◆ la fourniture de plans papiers renseignés.

Ces différents repérages serviront également d'outils d'aide à la gestion du réseau. En effet, ils seront accompagnés d'un état des lieux des équipements principaux (vannes de sectionnement, vidence, ventouse, régulateur de pression ...)

Les ouvrages feront l'objet de fiches caractéristiques exhaustives.

Sur la base de ces prestations exécutées sur le terrain, un programme des travaux affiné et un document d'aide à la gestion seront remis à la commune.

Ces travaux seront réalisés par le Bureau d'Etudes Acd'eau avec le cabinet Saunal-Cros.

FINANCEMENT

Coût des travaux	11 603,00 € HT
Subvention Agence Adour Garonne	5 800,00 €
Subvention Conseil Départemental	<i>en attente de la réponse</i>

Développement du numérique éducatif à l'école

Suite à la présentation du projet « Écoles Numériques du Cantal » effectuée le 27/04/2015 lors d'une réunion de la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy, tous les maires ont souhaité faire un état des lieux du numérique mis en place dans leurs écoles respectives.

Ces état des lieux ont été réalisés par le C.I.T (Cantal Ingénieries et Territoires).

Le C.I.T. est une agence départementale créée en juillet 2012 qui apporte aux collectivités territoriales et aux Établissements Publics Intercommunaux du département qui le demandent, une aide à la décision, alliant à la fois réactivité, compétence, savoir-faire, connaissance des spécificités du cadre d'intervention, écoute et polyvalence.

Cette opération d'état des lieux s'inscrit dans un nouveau domaine initié en 2015 par le CIT : le numérique éducatif.

Concernant la commune de Lafeuillade-en-Vézie, cet état des lieux a eu lieu courant juin 2015 en présence d'élus et du directeur de l'école. Ce diagnostic porte essentiellement sur le réseau au sein de l'ensemble scolaire et les préconisations pour une mise à niveau et l'évolution de celui-ci.

Suite à cette visite, plusieurs préconisations ont été émises pour la mise en cohérence et en conformité du réseau :

- 1) **Vérification du réseau existant**
- 2) **Renouvellement du switch**
- 3) **Extension du réseau pour les nouveaux équipements**
- 4) **Réseaux wifi**
- 5) **Renouvellement du parc d'ordinateurs**

Le coût de cette opération est en cours d'étude.

Des financements seront sollicités auprès de:

- ⇒ **la Région**
- ⇒ **la Préfecture (DETR)**
- ⇒ **la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy**



Vie pratique

Ouverture Mairie

- ⇒ Mardi : 9 H 00 - 12 H 00
- ⇒ Lundi, jeudi et vendredi : 14 H 00 - 17 H 00

Entretien des trottoirs - Elagage

Chaque riverain doit :

- ⇒ balayer le trottoir situé devant son habitation
- ⇒ déneiger ce même trottoir
- ⇒ élaguer les haies à l'aplomb des chemins
- ⇒ couper les branches des arbres qui avancent sur l'emprise des voies



Pour l'année 2016, les prochaines collectes sur la commune auront lieu les :

Mercredi 6 janvier
Mercredi 29 juin
(de 16H30 à 19H15).

Repas des aînés

La commune offre à ses aînés de plus de 70 ans un moment de convivialité.

Cette rencontre aura lieu le **dimanche 7 février 2016** au foyer.

Une invitation sera envoyée aux personnes concernées en temps voulu.

Stationnement

Afin de faciliter la circulation piétonne dans nos lotissements, nous vous serions reconnaissant de ne pas vous garer sur les trottoirs et d'utiliser les parkings prévus à cet effet.

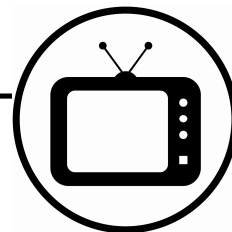


Marché traditionnel

Belle réussite de ce marché
Il a débuté le 21 juin 2015.

Les commerçants ont souhaité que ce marché continue sur toute l'année tous les dimanches matins sur la Place de l'École à partir de 8 H 00.

Passage à la TNT haute définition



Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition (HD).

Le rendez-vous du 5 avril prochain constitue une opération technique importante qui sera accomplie en une seule nuit sur l'ensemble du territoire. Elle aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau car seuls ceux disposant d'un équipement compatible avec la HD (téléviseur ou adaptateur TNT HD) pourront continuer à recevoir la télévision après le 5 avril. Par ailleurs, tous les foyers recevant la TNT, même correctement équipés, devront ce même jour procéder à une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes et de leurs téléviseurs.

Selon l'Observatoire de l'équipement audiovisuel des foyers, environ 10% des foyers français reçoivent la télévision par une antenne râteau et ne possèdent aucun récepteur compatible avec la HD. **Pour ces foyers, il est donc primordial de tester dès à présent la compatibilité de leurs téléviseurs afin d'acquérir un équipement TNT HD avant le 5 avril pour chacun de leur poste non compatibles (un adaptateur HD est suffisant, pour un coût de l'ordre de 25 €) sous peine de ne plus recevoir la télévision.**

Propriétaires forestiers



Vendredi 23 octobre 2015 a eu lieu une réunion d'information forestière sur un type de coupe particulier dans les boisements de résineux. Le fonctionnement et les utilisations de la coupe d'éclaircie étaient à l'honneur.

Cette réunion a été organisée par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) dans le cadre du Plan Local d'Action Forestière (PLAF) du Pays de Montsalvy. Cette action est financée par la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy, la région Auvergne et des fonds européens.

La mise en œuvre du programme est confiée au CNPF, organisme d'État qui œuvre pour la gestion durable des forêts privées. Sa mission est de sensibiliser, conseiller et d'accompagner les propriétaires forestiers vers cette gestion, tout en préservant leur intérêt.

Les élus ont marqué leur soutien à l'action avec la présence de Mr Jean-Claude Castanier, Maire de Sansac Veinazès et Vice-président de la Communauté chargé de l'environnement et Mr André Perrier, adjoint au maire de la commune de Leucamp.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter le CNPF d'Aurillac, leurs services sont gratuits.

**Mr Gael Drouillard est le conseiller forestier du Pays de Montsalvy.
(04.71.63.40.56)**



Deux dispositifs, un même objectif : améliorer l'habitat

La Communauté de Communes du Pays de Montsalvy s'est inscrite dans le programme national « **Habiter mieux** » et adhère au Programme d'Intérêt Général « **Solidarités** » du Conseil Départemental du Cantal.

- ♦ Mis en place par l'Etat, le programme « Habiter mieux » fait l'objet d'un Contrat Local d'Engagement avec le Conseil Départemental et peut être décliné par EPCI à l'aide d'un protocole d'aide à la rénovation thermique des logements privés.
- ♦ Le Programme d'Intérêt Général départemental « Solidarités » est opérationnel depuis le 1er janvier 2015. Il intègre le volet énergétique du programme « Habiter mieux », le volet accessibilité et un volet lutte contre l'habitat indigne.

Quelles sont les aides proposées ?

Les aides mises en place par la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy :

- ♦ Une aide forfaitaire aux travaux (rénovation thermique, lutte contre l'habitat indigne, et autonomie des personnes) de 500 € peut être apportée par la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy aux propriétaires ou occupants éligibles aux aides de l'ANAH pour 20 logements par an. Cette aide est cumulable avec l'aide spécifique du programme « Habiter Mieux ».
- ♦ Une bonification pour 15 dossiers éligibles au programme « Habiter mieux » de 250 € peut être attribuée.

Ces aides sont mobilisables au titre des années 2015, 2016 et 2017. Sur les 3 années du Programme d'Intérêt Général, un propriétaire ne peut déposer qu'un seul dossier pour un même logement.

Objectif : amélioration de 60 logements sur 3 ans, soit 20 par an (objectif révisable chaque année).

Qui contacter pour déposer un dossier ?

Pour toute question sur ces dispositifs et les critères d'éligibilité, prendre contact avec le PACT Cantal.

PACT Cantal
9 avenue Aristide Briand
15 000 AURILLAC
04/71/48/32/00 - cantal@pact-habitat.org - www.pact-habitat.org

Tarifs municipaux au 1er janvier 2016

Cantine

Repas 1er enfant	2,70 €
Repas 2ème enfant	2,30 €
Repas 3ème enfant	1,90 €
Repas enseignant	7,00 €

Garderie

Matin	1,45 €
Soir	1,60 €
Matin et soir	2,45 €

Eau - assainissement

Location compteur	71,00 €
Consommation de l'eau (au m3)	0,85 €
Assainissement (au m3)	1,05 €

Branchement eau et assainissement

Branchement Eau	Jusqu'à 20 ml (y compris regard)	420,00 €
	Au-delà, le ml	18,00 €
Branchement Assainissement	Jusqu'à 20 ml	370,00 €
	Au-delà, le ml	20,00 €

Location Foyer / Salle polyvalente

Particuliers résidants sur la commune	150,00 €
Particuliers non résidants sur la commune	300,00 €
Chèque de caution	1 000,00 €

Cimetière

Concession trentenaire (au m ²)	25,00 €
Concession cinquantenaire (au m ²)	50,00 €
Columbarium - trentenaire	350,00 €
Columbarium - cinquantenaire	650,00 €
Dispersion des cendres	20,00 €

Lafeuillade Animation rassemble une quinzaine de membres actifs mais peut compter sur un important soutien de bénévoles occasionnels pour toutes nos animations.

Un grand merci à ces personnes, aux commerçants de Lafeuillade, aux associations (Les Véziens, l'APE, l'Amicale des Anciens, les Roulettes Russes) ainsi qu'à la Mairie (aide financière, prêt des locaux, employés de commune rendus disponibles).

Pour l'année 2015/2016 :

- ◆ Téléthron : dimanche 6 décembre 2015
- ◆ Concours de belote : dimanche 20 décembre 2015
- ◆ Concours de tarot : vendredi 22 janvier 2016
- ◆ Bœuf de Pâques : 12 et 13 mars 2016
- ◆ Bal des jeunes : courant mai 2016
- ◆ Village en fête : samedi 16 juillet 2016

Nous souhaitons remercier les nouveaux membres qui nous ont rejoint; nous serions heureux d'accueillir d'autres personnes motivées pour maintenir notre association et faire évoluer nos manifestations.

Les co-présidentes : Claudine Peyrou et Vanessa Puech

AMICALE DES ANCIENS Lafeuillade-Le Fraysse

L'Amicale propose à ses adhérents différentes activités :

- ◆ tous les jeudis après-midi à la salle du foyer, ceux sont des rencontres jeux de cartes, scrabble.
- ◆ les mercredis après-midi (14h/16h) les semaines impaires, c'est l'atelier de danse qui ouvre ses portes.
- ◆ en cours d'année, des sorties restaurants, des sorties spectacles, des repas, des rencontres inter-clubs, des concours de belote et des voyages (sortie sur une journée) qui sont proposés.

La prochaine Assemblée Générale aura lieu le 21 janvier 2016
à 10 h 30 au foyer.

Vous y êtes cordialement invités.

Toutes nouvelles adhésions seront les bienvenues.

En 2015, l'Amicale comptait 116 adhérents.

Contact :

Mme Ginette MOUMINOUX
10 rue Pierre Poujol - 15 130 Lafeuillade-en-Vézie
04.71.62.56.62

Agenda 2016

D 920

LAFEUILLADE-EN-VEZIE

DATES	MANIFESTATIONS	LIEU	ORGANISATEURS
JANVIER			
03/01	Vœux de la municipalité	Mairie	Commune
10/01	Concours de belote	Foyer	Sud Assmat 15
21/01	Assemblée Générale	Foyer	Amicale des Anciens
22/01	Concours de tarot	Foyer	Lafeuillade Animation
31/01	Tombola	Foyer	A.P.E.
FEVRIER			
07/02	Repas du C.C.A.S.	Foyer	Commune
21/02	Concours de belote	Foyer	Amicale des Anciens
MARS			
12 et 13/03	Bœuf de Pâques	Foyer + salle polyvalente	Lafeuillade Animation
AVRIL			
02/04	Soirée chorale	Foyer	A.P.E.
16/04	Repas dansant	Foyer	Sud Ass'mat 15
JUIN			
05/06	Assemblée générale	Foyer	Tennis de table
10/06	Spectacle de danse	Foyer	A.P.E.
18/06	Concours de pétanque + repas	Salle polyvalente	Tennis de table
25/06	Fête des écoles	Foyer + salle polyvalente	A.P.E.
JUILLET			
16/07	Fête d'été	Salle polyvalente	Lafeuillade Animation

BILANS

Année 2014

RESTAURATION SCOLAIRE

Nombre de repas	Dépenses		Recette
	Alimentation	Ch. de personnel	Participation famille
8 065	14 772,79	23 604,88	21 290,50
Moyenne : 58 repas / jour	TOTAL		
		38 377,67	

Coût pour la collectivité :
17 087,17 €

GARDERIE

Moyenne enfants/jour	Dépenses		Recette
	Goûters	Ch. de personnel	Participation famille
43	451,38	11 496,74	8 776,10
	TOTAL		
		11 948,12	

Coût pour la collectivité :
3 172,02 €

FRAIS ELECTRICITE

	2011	2012	2013	2014
	Montant € TTC	Montant € TTC	Montant € TTC	Montant € TTC
EAU/ASSAINISSEMENT				
Station Les Vialles	779	760	1 140	586
Station de Peyrou	573	869	643	1 164
Château d'eau Sylveterre	740	505	729	466
Château d'eau de Jurles	93	75	108	75
Sous-total	2 185	2 209	2 620	2 291
BÂT. COMMUNAUX				
Ecole				
Restauration scolaire	13 261	15 336	16 325	11 449
Foyer				
Mairie	2 006	2 096	2 720	3 038
Salle polyvalente	726	1 030	931	811
Monument de la Paix			204	239
Communs (logements rue Louis Maffre)	475	384	175	310
Vestiaires	485	2 209	1 663	1 534
Sous-total	16 953	21 055	22 018	17 381
ECLAIRAGE PUBLIC				
Lafeuillade Basse	1 813	1 999	2 134	2 789
Teissonnières	1 717	2 293	1 773	2 475
Le Bourg	2 853	3 622	2 929	4 550
Lotissement Albos	1 236	1 537	1 270	2 187
Z.A. Les Camps	435	457	451	595
Lacapelle-en-Vézie	482	390	596	701
Sous-total	8 536	10 298	9 153	13 297
TOTAL / ANNEE	27 674	33 562	33 791	32 969

Le recyclage, c'est facile !

Après les lois "Grenelle de l'Environnement", la Loi pour la transition énergétique et pour la croissance verte a été votée cet été. Les nouvelles orientations ainsi fixées incitent les collectivités et les habitants à se mobiliser davantage sur la prévention et la valorisation des déchets produits.



A lors que les ordures ménagères résiduelles devaient déjà être réduites de 7% entre 2008 et 2013, il nous revient désormais de faire baisser de 10% d'ici 2020 et par rapport à 2010, la totalité des déchets produits par les ménages* tout en augmentant la part destinée au recyclage. Pour atteindre ces objectifs permettant de préserver les ressources naturelles, plusieurs solutions s'offrent à nous.

Le SMOCE qui regroupe les 6 intercommunalités présentes sur l'arrondissement d'Aurillac intervient justement pour promouvoir la prévention de la production des déchets. Il s'agit ainsi pour le SMOCE de mener des actions ciblées afin de limiter le plus possible les quantités de déchets résiduels à traiter (service de prêts de gobelets réutilisables pour les grandes manifestations, sensibilisation des élèves dans les écoles, promotion du compostage via un réseau de guides composteurs, ...).

Le compostage à la portée de tous



La première solution concerne le flux encore le plus présent dans les ordures ménagères et qui pourtant peut-être valorisé à domicile avant de devenir un allié précieux pour les jardiniers : il s'agit du compostage ! Les épluchures de fruits et légumes, les fleurs fanées, le marc de café, les coquilles d'œufs et quelques restes de repas (sans la viande, le poisson ou les

œufs) peuvent être déposés dans un composteur (acheté auprès de la collectivité ou conçu à l'aide de planches ou de palettes). En veillant bien à alterner les biodéchets et un co-produit comme les sciures, le broyat ou quelques feuilles sèches, le compost sera disponible en 6 à 8 mois. Ainsi, le compostage permet de disposer d'un produit intéressant pour le jardin tout en allégeant la poubelle des ordures ménagères. Un guide-composteur habite même peut-être près de chez vous et pourra vous accompagner. Pensez à contacter votre Communauté de Communes ou le SMOCE qui relayera l'information.

Des colonnes de tri près de chez vous

Une autre solution pour augmenter le recyclage consiste à prendre l'habitude de déposer dans les colonnes ou bacs de tri qui conviennent, les déchets qui seront ensuite recyclés. Les emballages et les papiers pourront ainsi être recyclés tout en économisant de l'énergie et des matières premières. En plus, cela permet de limiter l'augmentation des coûts. Par exemple, une bouteille de verre laissée en mélange dans les ordures ménagères coûte 7 fois plus cher que si elle était déposée dans la colonne de tri, d'autant qu'elle est recyclable à l'infini ! Pour savoir où se trouvent les colonnes de tri les plus proches de chez vous, n'hésitez pas à appeler votre mairie.

Recycler, c'est liker !

Si vous avez un doute sur l'endroit où déposer un déchet ou un produit, un nouvel outil sera prochainement disponible en vous connectant avec votre smartphone sur « Recycler c'est liker ». Vous pourrez aussi trouver les coordonnées des associations qui sont en mesure de reprendre les objets ou matériaux en bon état avant de leur redonner une seconde vie.

En adoptant ces quelques gestes au quotidien, vous contribuerez à alléger votre poubelle des ordures ménagères et à réduire les déchets destinés à l'enfouissement, filière coûteuse pour les collectivités et les contribuables. Il s'agit aussi du seul moyen de relever le défi fixé aux collectivités et aux habitants par la réglementation : diviser par deux les quantités de déchets enfouis entre 2010 et 2020.

**en plus des ordures ménagères résiduelles sont aussi concernés les déchets déposés en déchèteries et notamment les encombrants ou tout-venant qui ne sont pas valorisés et qui sont encore trop importants.*



Pour contacter le SMOCE, composez le 04.71.63.87.64 ou consultez le site Internet www.smoce.fr.

REUNION DU 14 AVRIL 2015

Ordre du jour :

Vote comptes administratifs / comptes de gestion 2014 et budgets primitifs 2015, taux d'imposition 2015, La Poste, Eclairage Public et questions diverses

COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2014

Présentation des comptes administratifs des budgets Commune, Eau et Assainissement, C.C.A.S. et Regroupement des commerces 2014. Approuvés à l'unanimité des présents, le maire n'ayant pas pris part au vote.

BUDGETS PRIMITIFS 2015

Présentation et discussion des budgets primitifs Commune, Eau et Assainissement, C.C.A.S et Regroupement des commerces 2015. Votés à l'unanimité des présents.

DELIBERATIONS prises à l'unanimité des présents

*** Vote des taux d'imposition 2015**

Proposition d'augmenter de 1,5 % les taux d'imposition pour l'année 2015 à savoir :
Taxe d'Habitation : 10,38 % - Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 20,11 % - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 90,59%.

Accord du Conseil Municipal.

*** Bureau de Poste**

Suite aux différentes interventions de Mr le Délégué aux relations territoriales du groupe La Poste afin de proposer la transformation du bureau de poste en agence postale,

et après en avoir débattu au cours de plusieurs reprises lors des réunions, le Conseil Municipal rejette à l'unanimité cette proposition.

*** Renouvellement des lampes à vapeur de mercure**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de remplacer des lampes d'éclairage public qui sont devenues obsolètes. Proposition de réaliser cette opération sur 2 ans.

Pour la 1^{ère} tranche des travaux, le coût s'élève à 1 949,20 € : accord du Conseil.

*** Eclairage Public suite au renforcement du réseau basse tension Route de Peyrou**

Présentation des travaux d'éclairage public Route de Peyrou pour un montant de 8 394,58 €.

Les travaux connexes (enfouissement des réseaux de communication) concernant l'aménagement de ce secteur s'élève à 6 968,44 € TTC.

Accord du Conseil pour lancer ces travaux.

*** Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité énergétique**

La fin des tarifs réglementés de vente au 1^{er} janvier 2016 impose aux acheteurs publics une mise en concurrence de leur fournisseur d'électricité.

Afin de maîtriser au mieux les aspects budgétaires et juridiques liés à ces changements, le Syndicat d'Electricité du Cantal propose d'intégrer un groupement de commandes rassemblant 6 autres autorités organisatrices de la distribution public d'électricité. Ce groupement permettra à tous les acheteurs publics devenus membres de bénéficier des résultats obtenus.

Accord du Conseil Municipal pour adhérer à ce groupement de commandes.

*** Autorisation de pilotage du Projet Educatif de Territoire (PEDT) par la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy**

Ce projet doit être mis en place au niveau communal ou intercommunal afin de pérenniser les aides perçues de l'Etat dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Le Conseil Municipal autorise la Communauté de Communes à coordonner le PEDT.

*** Travaux d'Eclairage Public et Basse Tension pour les commerces et logements**

Présentation de ces travaux qui s'élèvent respectivement à 2 580,95 € et 2 729,74 € : accord du Conseil.

REUNION DU 21 MAI 2015

Ordre du jour :

Renouvellement ligne de trésorerie, entretien voirie et questions diverses

Approbation des comptes-rendus des réunions du 11/12/2014 et 13/04/2015 à l'unanimité des présents.

DELIBERATIONS prises à l'unanimité des présents

*** Renouvellement ligne de trésorerie au Crédit Agricole**

Proposition de renouveler la ligne de trésorerie qui arrive à échéance aux conditions suivantes :

Montant : 200 000 € - Durée : 12 mois – Taux : 1,65%

Accord du Conseil.

*** Travaux**

⇒ Travaux de voirie - Demande de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

Présentation du projet de travaux de voirie pour un montant de 171 212 € H.T. pour les voiries communales suivantes :

- Le Peyrou (sortie Bourg jusqu'au carrefour de La Rongière et du carrefour de La Rongière jusqu'à La Rongière par le Peyrou)
- La Rongière jusqu'au RD 922
- Le lotissement Les Planquettes
- Lacapelle (depuis le RD 601 jusqu'aux travaux de 2014)
- Le Moulin de Lacapelle

Accord du Conseil pour lancer ces travaux et déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2015.

⇒ Aménagement d'un parking

Dans le cadre du projet de regroupement des commerces et des logements, l'aménagement d'un parking devant les commerces de 12 places (y compris 2 places pour personne à mobilité réduite) est prévu.

Proposition d'aménager un parking supplémentaire de 19 places dans la continuité du projet pour un coût de 37 392 € TTC : accord du Conseil.

*** Emprunt de 208 000 €**

Ces travaux de voirie et d'aménagement d'un parking seront financés par emprunt.

Présentation de la proposition du Crédit Agricole : montant de 208 000 € sur 15 ans à 1,60% : accord du Conseil.

*** Décisions modificatives**

Ecritures budgétaires afin d'intégrer les décisions votées ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

*** Matériel**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le gyrobroyeur est en panne.

Présentation de 2 devis :

- devis de réparation à hauteur de 800 €
 - devis pour un gyrobroyeur neuf à hauteur de 4 600 € H.T. avec une reprise de 500 € de l'ancien matériel.
- Après débat, le Conseil décide de l'acquisition d'un gyrobroyeur neuf.

* **Projets**

- ⇒ Géo localisation des réseaux : proposition de faire établir un devis pour la réalisation de la géo localisation des réseaux d'eau de la commune. Accord du Conseil
- ⇒ Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) : dans le cadre de la mise en accessibilité des établissements recevant du public, les communes doivent transmettre un Ad'AP avant le 26/09/2015 aux services préfectoraux. Ce document est un engagement de l'exploitant à rendre accessible ses établissements par une programmation de travaux selon un échéancier déterminé. Le Bureau d'Etudes SOCOTEC ayant déjà réalisé les diagnostics accessibilité de nos bâtiments en 2012 propose la réalisation de ce document pour un coût de 1 200 € H.T.
- ⇒ Ecole Numérique : la commune s'est engagée dans le programme « Ecoles Numériques du Cantal » mis en place par le CIT (Cantal Ingénieries Territoires). Ce programme subventionnable permettra d'équiper l'école en matériel informatique et d'améliorer les réseaux.

* **Hommage à Mr Puech André**

Les communes de Vieillevie et de Lafeuillade-en-Vézie souhaitent rendre un hommage à Mr Puech André en organisant deux manifestations :

- une exposition et conférence le 9/08 au château de Vieillevie
- une exposition le mois d'Août à la Mairie de Lafeuillade-en-Vézie.

* **Réunion des commerçants et artisans**

Tous les artisans, commerçants et entrepreneurs de la commune ont été conviés à une réunion le 16 avril initiée par la commission « commerce, artisans et entreprises » (Messieurs Loïc Gallot, Serge Rouchet et Pierre Talon).

Au cours de cette réunion, il a été proposé de mettre en place un marché traditionnel tous les dimanches matins de juillet et août sur la place de l'école et un marché de pays le 11/07 jumelé avec la fête d'été.

Il a également été évoqué le remplacement du panneau d'information à la zone par des totems (un pour la zone et un pour le Bourg). Le Conseil Municipal donne son accord pour sa participation à ces acquisitions.

* **Défibrillateurs**

Mr le Maire rappelle que le défibrillateur du foyer doit faire l'objet de vérification régulière afin de s'assurer de son bon état de fonctionnement. Mr Loïc Gallot s'en charge. A voir s'il est possible de suivre une formation à l'utilisation des défibrillateurs pour les élus intéressés.

REUNION DU 23 JUILLET 2015

Ordre du jour :

Décisions modificatives, organisation exposition Mr Puech et questions diverses

DELIBERATIONS prises à l'unanimité des présents

* **Décisions modificatives**

Modifications budgétaires afin d'intégrer les plus values des travaux de l'entreprise Lapierre pour l'aménagement des parkings devant les commerces.

QUESTIONS DIVERSES

* **Exposition Mr Puech André**

Le vernissage de l'exposition des peintures en hommage à Mr André Puech aura lieu le samedi 1^{er} août à 18 heures à la Mairie.

Rendez-vous le samedi 1^{er} août à 17H30 pour les membres du Conseil. Un planning est établi pour assurer les permanences durant l'exposition. Il sera envoyé aux conseillers municipaux.

* **Projets**

- ⇒ Géo localisation des réseaux : présentation du devis du bureau d'études Acd'Eau pour un montant de 11 603 €. Ces travaux sont subventionnables à hauteur de 75 % par le Conseil Départemental et l'Agence Adour Garonne.
- ⇒ Ecole : présentation du devis de l'entreprise Roques pour l'insonorisation des plafonds des classes (4 salles) pour un montant de 1 672,15 € TTC : accord du Conseil.

* **Travaux de voirie 2015**

Mr le Préfet a accordé une subvention à hauteur de 20% dans le cadre de la DETR 2015 pour les travaux de voirie dont le montant s'élève à 171 212 € H.T.

* **Divers**

- ⇒ Analyse financière de la commune : Mr le Percepteur propose une présentation de l'analyse financière de la commune à l'ensemble des conseillers municipaux. Une date sera fixée courant septembre.
- ⇒ Ligne de bus : 3 poteaux d'arrêt de bus vont être installés par le Conseil Départemental sur la commune. Les marquages au sol liés à ces poteaux sont à la charge de la commune.
- ⇒ Installation d'un artisan carreleur sur la commune.
- ⇒ Les 4 logements au-dessus des commerces réalisés par Logisens sont loués à compter du 1^{er} septembre.

TOUR DE TABLE

Problème du ruissellement des eaux Route de Peyrou et qui s'écoulent chez les particuliers. A voir.

REUNION DU 10 SEPTEMBRE 2015

Ordre du jour :

Présentation des finances de la commune par Mr Bernard Besson, Percepteur, décisions modificatives et questions diverses

Approbation des comptes-rendus des réunions du 21/05, 25/06 et 23/07/2015.

PRESENTATION DES FINANCES DE LA COMMUNE

Mr Besson Bernard, Percepteur, présente l'analyse financière de la commune aux conseillers municipaux. Après présentation, les conseillers sont invités à poser leurs questions.
Mr le Maire remercie Mr Besson pour son intervention.

DELIBERATIONS prises à l'unanimité des présents

* **Décisions modificatives – Budget Eau/Assainissement**

Réajustement budgétaires.

* **Adoption du rapport sur la qualité et le service public de l'eau potable 2014**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Le rapport de l'année 2014 a été établi. Il est désormais public et permet d'informer les usagers du service et notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Rapport adopté par le Conseil Municipal.

* **Adoption du rapport sur la qualité et le service public de l'assainissement collectif 2014**

Les exigences sont identiques que celles présentées ci-dessus. Le rapport est également consultable sur le même site.

Adoption du rapport par le Conseil.

*** Travaux d'assainissement**

A la demande de la police de l'eau (services de la DDT) dans le cadre de la délivrance des permis de construire, il convient de s'engager à réaliser une étude pour améliorer les systèmes d'assainissements des lagunes tant au niveau des capacités que de la qualité.

QUESTIONS DIVERSES

*** Travaux**

- ⇒ Travaux de voirie en cours
- ⇒ Ecole : insonorisation des plafonds des classes réalisée pendant les vacances.

*** Personnel communal**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat aidé de Mr Jacquemard se termine le 31/10/2015. Proposition de solliciter son renouvellement : accord du Conseil.

*** Divers**

- ⇒ L'inauguration des commerces et logements aura lieu le lundi 12/10 à 18 heures.
- ⇒ Demande des enseignants pour l'acquisition d'un petit frigo pour l'école : accord du Conseil.
- ⇒ Mr le Maire informe le Conseil qu'il a reçu la société Enertrag pour un projet d'implantation d'éoliennes sur la commune. Elle souhaiterait venir présenter son projet au conseil.
- ⇒ Bulletin municipal : le prochain bulletin paraîtra en décembre 2015. Les élus sont invités à participer à sa réalisation.
- ⇒ Mr Artal souhaite mettre fin à son bail commercial à compter du 01/02/2016.
- ⇒ Cantine : ayant 2 boulangers sur la commune, la commande du pain pour la cantine se fera désormais chez les 2 commerçants à tour de rôle.

TOUR DE TABLE

- ⇒ Marché traditionnel du dimanche matin: une réunion est prévue avec les exposants du marché afin de faire un bilan et de discuter de son maintien toute l'année.
- ⇒ Problème d'éclairage à la salle polyvalente : voir s'il est possible de le réparer avant le 9/10 pour un match de compétition du tennis de table (problème d'accessibilité de cet éclairage).
- ⇒ Problème de ruissellement des eaux Route de Peyrou : les coupures d'eau viennent d'être réalisées. Mettre un peu d'enrobé dans l'attente d'un aménagement de cette route.

REUNION DU 1er OCTOBRE 2015

Ordre du jour :

Accessibilité des ERP – dépôt du dossier d'Ad'ap, admission en non valeur, décisions modificatives, achat de terrains, organisation inauguration des commerces et des logements et questions diverses

Approbation du compte-rendu de la réunion du 10/09/2015.

DELIBERATIONS prises à l'unanimité des présents

*** Accessibilité des ERP – Demande d'approbation de l'Agenda d'accessibilité programmée**

L'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) est un document qui planifie les travaux à effectuer dans les bâtiments communaux afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ce programme de travaux doit s'échelonner sur 5 ans. Il a été établi suite au diagnostic réalisé par le bureau d'étude Socotec.

Présentation du programme au Conseil Municipal qui donne son accord pour présenter la demande d'approbation de l'Ad'ap aux services préfectoraux.

* **Achat de terrains**

Afin d'aménager et de sécuriser la Route de Peyrou suite aux dernières constructions, Mr le Maire propose d'acquérir des parcelles à Mr Lemoine Michel et Mme Dages Micheline (248 m²) et à Mr et Mme Joly Pierre (183 m²) au prix de 2,00 € le m² ; les frais de notaire étant à la charge de la commune : accord du Conseil.

* **Etude patrimoniale du système d'alimentation en eau potable – Demandes de subventions**

L'objectif de ces travaux est de réaliser la géo-localisation de l'ensemble du réseau de l'eau potable et en concomitance d'effectuer l'inventaire, le repérage et le diagnostic de l'ensemble des ouvrages et équipements.

L'offre du bureau d'étude ACD'EAU avec le cabinet Géomètre CROS s'élève à 11 603,00 € HT.

Accord du Conseil pour lancer ces travaux et solliciter des subventions auprès de Mr le Président du Conseil Départemental et Mr le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

* **Admission en non valeur**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mr le Receveur Municipal n'a pu recouvrer les sommes suivantes :

- 951,67 € pour la cantine scolaire et garderie sur le budget commune
- 1 270,88 € pour l'eau sur le budget Eau et Assainissement.

Il demande en conséquence l'admission en non valeur de ses créances : accord du Conseil.

* **Rectification facture eau 2014**

Suite à une erreur sur une facture d'eau en 2014, il convient de rembourser la somme de 150 € à un redevable : accord du Conseil.

* **Décisions modificatives 2015**

Ecritures budgétaires afin de prendre en compte les admissions en non valeur et le remboursement sur une facture d'eau.

QUESTIONS DIVERSES

* **Inauguration des commerces et des logements**

Elle aura lieu le lundi 12 octobre à 18 heures. Après la visite des locaux, la réception se poursuivra au foyer. Logisens fournira les boissons et la Mairie les gâteaux apéritifs et les petits fours.

* **Divers**

- ⇒ Mr Soulenq, locataire de la maison Puech, a donné son préavis à compter du 01/11/2015.
- ⇒ Le repas des anciens offert par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) aura lieu le 7/02/2016.
- ⇒ Ecole : l'installation des panneaux d'insonorisation dans les classes donne entière satisfaction. Un composteur a été installé à l'école pour la cantine.

REUNION DU 19 NOVEMBRE 2015

Ordre du jour :

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, loyers des commerces, décisions modificatives et questions diverses

Approbation du compte-rendu de la réunion du 01/10/2015.

DELIBERATIONS prises à l'unanimité des présents

*** Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

Présentation du projet de SDCI proposé par Mr le Préfet du Cantal dans le cadre de la Loi NOTRe du 7 août 2015. Ce schéma a pour objectif :

- rationaliser les périmètres des EPCI
- élargir les compétences des EPCI à fiscalité propre
- renforcer la solidarité financière et territoriale
- simplifier l'organisation territoriale.

En ce qui concerne notre communauté de communes, le projet propose la fusion des 4 communautés de communes suivantes :

- CC Cère et Rance en Châtaigneraie
- CC Entre 2 Lacs
- CC Pays de Maurs
- CC Pays de Montsalvy.

Le Conseil Municipal, à la majorité, donne un avis favorable à ce projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

*** Loyer des commerces**

Proposition de fixer les loyers des commerces au 1^{er} janvier 2016 au prorata des surfaces réalisées soit

- Boulangerie : loyer de 660,34 € HT (pour une surface de 106,90 m²)
- Salon de coiffure : loyer de 633,41 € HT (pour une surface de 102,54 m²)

Accord du Conseil.

*** Eclairage public ZA et route principale**

Présentation d'un programme d'éclairage public concernant la réparation de plusieurs lampadaires (ZA, Le Ragean et au Puy des Vieilles) pour un montant de 1 366,62 € HT. 50% de ce montant étant à la charge de la commune soit un coût de 683 € : accord du Conseil pour lancer ces travaux.

*** Décisions modificatives 2015**

Présentation d'un devis d'un montant de 1 890 € HT pour améliorer la sécurité à l'intersection des rues Pierre Poujol et Antonin Lac. Accord du Conseil pour réaliser ces travaux.

Une décision modificative sera prise pour intégrer ces travaux dans le Budget.

QUESTIONS DIVERSES

*** Ecole numérique**

Ce programme fera l'objet d'un groupement de commandes au niveau de la Communauté de Communes. Des subventions sont attendues (20% de la Région et 10% de la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy). Possibilité de déposer également une demande de subvention dans le cadre de la DETR.

L'équipe enseignante fera connaître au plus tôt à la Mairie ses besoins en équipement de matériel afin de réaliser un devis.

*** Divers**

- ⇒ La cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 3 janvier à 17 heures.
- ⇒ Les colis pour les personnes âgées qui ne pourront pas participer au repas offert par le CCAS seront commandés à Cantal Vins.
- ⇒ Le tour de France 2016 traversera la commune.
- ⇒ Illuminations de Noël : les enfants de la garderie seront sollicités pour réaliser les décorations des sapins de Noël disposés dans la traverse.
- ⇒ Demande de l'ACCA qui sollicite une participation financière pour l'achat de pièges pour poser aux lagunes afin de piéger les ragondins. Ils informent également qu'ils vont débiter leurs travaux de réaménagement intérieur de leur local de chasse.

Côté sourire ...



Comment pourrait-on faire réussir à faire mouiller le maillot des joueurs de l'équipe de France de football ?
En jouant sous la pluie !

La maîtresse donne les résultats de la dictée et s'adresse à un élève :

- ◆ Que se passe t-il ? Tu avais toujours 20 en dictée et depuis quelques semaines, tu n'as même plus la moyenne ?
- ◆ C'est pas ma faute, M^{me}, c'est Julie qui a changé de place !

Un ouvrier demande à son patron :

- ◆ Patron, est-ce que le noir est une couleur ?

Le patron répond :

- ◆ Oui, le noir est une couleur.
- ◆ Patron, est-ce que le blanc est une couleur ?
- ◆ Oui, le blanc est une couleur.

L'ouvrier retourne voir son ami et lui dit :

- ◆ Tu avais raison, tu m'as vendu un télé couleur !

Deux chasseurs parlent ensemble :

- ◆ Tiens, tu as fait un nœud aux oreilles de ton chien ?
- ◆ Oui, c'est pour penser à acheter du gibier en rentrant...

Mamie dit à son petit-fils :

- ◆ Puisque c'est ton anniversaire, je vais te faire un gâteau avec douze bougies !
- ◆ Tu sais, Mamie, ce que je préférerais, c'est que tu me fasses douze gâteaux avec une bougie !



La saison de chasse aux canards n'est pas encore ouverte, mais Gérard y va quand même. Après deux heures, il tue un canard. Il s'assoit près de l'étang et commence à le plumer. Tout à coup, il entend des pas. Alors de peur de se faire arrêter, il jette le canard à l'eau et il commence à siffler comme si de rien n'était arrivé.

Un garde chasse arrive et dit :

- ◆ Bonjour monsieur !
- ◆ Bonjour, répondit l'autre !
- ◆ Je dois vous arrêter !
- ◆ Et pourquoi ?
- ◆ La saison de chasse aux canards n'est pas encore ouverte !
- ◆ Mais, je ne chassais pas !
- ◆ Ah non, et c'est quoi ce petit tas de plumes à vos pieds ?
- ◆ Ça ? C'est un canard qui est parti se baigner et qui m'a demandé de garder ses vêtements !

Le téléthon à Lafeuillade-en-Vézie - 6 décembre 2015 -



Des animations variées tout au long de la matinée :

**Dégustation de tripoux
proposée par
Lafeuillade Animation ...**

**... Urnes de l'Amicale
des Anciens
(dons récoltés lors de leur
repas de Noël du 4/12)
Et à la Mairie toute
la journée du 6/12 ...**

**... Danses interprétées par
le Groupe Vézien ...**

**Musique jouée par Les
Roulettes Russes**



**... Vente d'objets divers de
décoration fabriqués par les
enfants de la garderie ...**



**Cette manifestation a permis de
récolter la somme de 849 €
qui sera reversée
entièrement au bénéfice du Téléthon.**

Joyeux Noël!



**Le Conseil Municipal
et le personnel communal
vous souhaitent
ainsi qu'à tous vos proches
une excellente année 2016**

